



Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le règlement relatif aux commissions d'expertise scientifique
- Vu les résultats des élections des membres des commissions d'expertise du 21 novembre 2017 et la proposition de nomination transmise au Président de l'Université
- Vu le procès-verbal d'élection du bureau de la CES du 6 décembre 2017

ARRETE

Article 1 : La commission d'expertise scientifique

section CNU 17 : « Philosophie »

section CNU 72 : « Epistémologie, histoire des sciences et des techniques »

est composée des membres suivants :

Professeurs des universités et assimilés			Maîtres de conférences et assimilés		
FRANCOIS	Arnaud	Président	AGRIGOROAEI	Vladimir	
GRIHOM FORTINEAU	Marie José		BOUDOT	Michel	
GROSOS	Philippe		ESNARD	Catherine	
MARMASSE	Gilles		LARIGAUDERIE	Pascale	
ROUX	Sylvain		ROUX	Alexandra	Vice-Présidente

Article 2 : Le Directeur Général des Services de l'Université et le Directeur de l'UFR Sciences Humaines et Arts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 13 décembre 2017
Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN

